

Garagiste ou mafioso : ont ils le droit d'extorquer de l'argent?

Par imib, le 04/02/2013 à 14:40

Bonjour,

J'ecris sur ce forum parce que je sais pas quoi faire.

Voici mon probleme:

- j'ai fait réparer un vehicule utilitaire par un garagiste près de Marseille (appelons le garagiste A). Celui ci m'a fait un devis des travaux et je l'ai accepté et envoyé un acompte de 3500€
- a la fin des travaux, j'ai été informée que le garagiste A avait cédé son fond de commerce à un autre (appelons le garagiste B) qui avait repris la créance et mon camion et que les travaux étaient terminés. Il m'a quand meme facturé 470€ HT de plus correspondant à des frais de remorquage!
- me méfiant de cette pratique et avant de lui payer le solde, j'ai demandé au garagiste B de me fournir une attestation d'expert en automobile pour s'assurer que la voiture fonctionnait bien. Celui ci m'a faxé le rapport d'un expert attestant que la voiture marchait bien, le garagiste B m'a aussi envoyé la facture récapitulative.
- après avoir réglé les soucis de comptabilité entre l'ancienne société et la nouvelle, j'ai eu le garagiste B au téléphone qui me demandait s'il devait "lever les injecteurs ou non?" m'expliquant qu'il avait oublié de les facturer, et qu'il allait les facturer si je venais chercher le véhicule. Et que la remise en place de ces nouveaux injecteurs allaient me couter la bagatelle de 2000€!

En plus de 8000€ de réparation, cette panne allait me couter 10000€ en tout!

- Aujourd'hui le garagiste B me menace de faire payer des frais de gardiennage (s'élevant à 2000€ - comme par hasard) ou de m'enlever les injecteurs si je ne lui paye pas les 2000€ supplémentaires. En tout état de cause j'en suis de ma poche pour 2000€
 Mes questions sont les suivantes :
- a t il le droit de me mettre devant le fait accompli sans m'avoir produit de devis de travaux?
- comment est ce que l'expert a pu faire des essais s'il n'y avait pas d'injecteurs. Est ce que je

peux engager sa responsabilité

- en matière de gardiennage, existe t il un barème?

Pour l'histoire, le garagiste B me harcèle au téléphone depuis plusieurs semaines pour que je le paie. La semaine dernière il m'a menacé personnellement en disant qu'il allait me casser la gueule.

Dois-je porter plainte?

Merci pour vos infos